

AFFAIRE No 14 - CESSION A L'ASSOCIATION "L'AMITIE" D'UN TERRAIN COMMUNAL DE 270 M2 SITUE RUE NICOLE DE LA SERVE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Désireuse d'agrandir ses locaux de la Rue Nicole de la Serve, l'Association "L'AMITIE" a sollicité de la Commune la cession d'une partie (270 m²) du terrain communal contigu, cadastré section AS no 470 - 471 - 484, actuellement inutilisé. La partie du terrain concernée est située dans les délaissés du futur Boulevard Sud.

Le Service des Domaines a fixé à 530 Francs le mètre carré sa valeur vénale.

Je vous demande votre avis sur ce projet de cession et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente du terrain à l'Association "L'AMITIE" au prix fixé par le Service des Domaines.

Je mets la question aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions du Cadre de Vie et des Finances sont favorables.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT, 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.